

# Des victoires pour les plus vulnérables

## Partage international n° [454](#) - Juin 2026

### Repenser le rapport de forces

Un précédent juridique majeur a été établi en novembre 2025, lorsque la Haute Cour du Kenya a invalidé certaines dispositions de la loi de 2012 sur les semences et les variétés végétales, qui interdisait une pratique agricole traditionnelle consistant à conserver, vendre ou échanger des semences indigènes. Les petits agriculteurs, dont beaucoup sont des femmes, produisent 80 % de la nourriture du pays et dépendent de ce système ancestral, mais la nouvelle législation les exposait à des amendes inabornables ou à des peines de prison s'ils ne s'y conformaient pas. Dans leur contestation de cette décision, ils ont été soutenus par une large coalition de groupes militants préoccupés par les implications de la domination de l'agro-industrie qui souhaitait standardiser la chaîne alimentaire, avec pour seul objectif son propre profit et certainement pas le bien de la planète.

Le gouvernement a interjeté appel de cette décision fin 2025. Greenpeace a néanmoins salué ce verdict comme une affirmation selon laquelle les droits ancestraux priment sur les intérêts commerciaux, *« redéfinissant ainsi l'équilibre juridique des pouvoirs entre les communautés et l'agro-industrie à l'échelle mondiale »*.

Énumérant certaines des nombreuses raisons de résister à la pression des entreprises visant à modifier les pratiques agricoles, Global Justice Now a déclaré : *« Lorsque les agriculteurs plantent une variété de semences dans leurs champs, ils sont considérés comme arriérés par les entreprises agroalimentaires qui soutiennent que les variétés génétiquement modifiées (OGM) et hybrides sont l'avenir de l'agriculture. Pourtant, grâce à des millénaires de sélection traditionnelle des semences, les humains ont développé des milliers de variétés différentes de cultures vivrières à travers le monde. La diversité des semences permet aux agriculteurs de contrôler leur système alimentaire, protège la biodiversité et renforce la résilience face au changement climatique. »*

La diversité de la production agricole réduit le recours aux herbicides et aux pesticides, et des recherches menées au Malawi montrent que là où cette diversité prévaut, on observe également une plus grande diversité alimentaire - un indicateur clé de la santé et de la nutrition.

Les agriculteurs ont fait valoir que la loi menaçait leurs moyens de subsistance, leur statut social et leur vie privée. Ils se sont retrouvés passibles d'amendes punitives ou d'emprisonnement s'ils continuaient à utiliser, vendre ou partager les semences qu'ils connaissaient et en lesquelles ils avaient confiance pour répondre aux besoins liés à leurs conditions climatiques, notamment la sécheresse. Ils étaient tenus de s'enregistrer en tant que marchands de semences, mais les frais d'enregistrement dépassaient de loin leurs revenus potentiels ; leurs domiciles pouvaient faire l'objet d'inspections visant à vérifier qu'ils ne stockaient pas leurs propres semences comme ils l'avaient toujours fait.

L'intention de la loi était, selon ses auteurs, de protéger l'intégrité des semences contre la fraude intentionnelle et de maximiser les rendements, mais Wambugu Wanjohi, de la Law Society of Kenya, affirme que certaines parties de la loi *« favorisaient clairement les intérêts des grandes entreprises et des sociétés au détriment des droits des agriculteurs »*.

Au moment du verdict, Elizabeth Atieno, de Greenpeace Afrique, a déclaré : *« Aujourd'hui, les agriculteurs kenyans ont été libérés de leurs chaînes. La cour a confirmé ce que nous savions depuis toujours : les semences sont souveraines. Il ne s'agit pas seulement d'une victoire juridique ; c'est une victoire pour notre culture, notre résilience et notre avenir. En validant les semences indigènes, la cour a porté un coup dur à la mainmise des entreprises sur notre système alimentaire. Nous pouvons enfin affirmer qu'au Kenya, nourrir sa communauté avec des semences résistant au changement climatique et adaptées au contexte local n'est plus un crime. »*

### Le droit des plantes grasses à exister

Une affaire judiciaire sans précédent s'est déroulée en Italie. Pour la première fois, une organisation de protection de la nature s'est vu accorder des dommages-intérêts parce que son action visant à

prévenir la perte de biodiversité avait été gravement compromise.

« *Ce qui rend cette affaire absolument unique, c'est que, pour la première fois de l'histoire, un tribunal a condamné les responsables à verser des dommages-intérêts à une organisation - notre association - pour avoir porté atteinte à sa mission de protection de la nature* », a déclaré le botaniste Andrea Cattabriga, de l'Associazione per la Biodiversità e la sua Conservazione, l'ONG à l'origine de l'action en justice.

Au cœur de ce litige civil se trouvent les Copiapoa, des cactus parmi les plus rares au monde qui ne poussent que sur les collines escarpées et extrêmement arides entourant la ville côtière de Paposo, dans le désert d'Atacama, au nord du Chili. Ces plantes tirent la quasi-totalité de leur eau du brouillard marin, qui alimente ce que le Centre for Biological Diversity décrit comme « *une biodiversité surprenante dans une région par ailleurs hostile* ».



Des Copiapoa longistaminea au Chili (Photo : Carl Howard-Morton, Wikimedia Commons)

Déjà soumises à des stress extrêmes par le changement climatique, qui entraîne une hausse des températures, des vents plus secs et une diminution du brouillard, elles sont aujourd'hui en voie d'extinction en raison de la persistance de leur commerce international illégal - et ce, malgré le traité mondial censé réglementer le commerce transfrontalier des espèces menacées.

Le botaniste Pablo Guerrero, de l'université de Concepción, explique : « *La demande provient d'amateurs qui souhaitent posséder un morceau du désert - idéalement avec toutes les marques de la nature sauvage.* » Pour de nombreux collectionneurs, les Copiapoa sont devenues des symboles de statut social, en particulier lorsque les plantes proviennent directement de leur habitat naturel. Les acheteurs choisissent même les plantes eux-mêmes, tandis que

les commerçants diffusent des vidéos en direct sur Instagram ou Facebook depuis le désert pour leur demander quelles plantes ils devraient détenir.

Une étude réalisée en 2015 a révélé que 31 % de toutes les espèces de cactus dans le monde sont menacées par le braconnage - l'un des taux les plus élevés parmi les groupes de plantes. La situation est encore pire aujourd'hui. Mais ce ne sont pas seulement les Copiapoa qui sont en voie de disparition dans l'Atacama. C'est le microclimat qu'ils créent, offrant refuge et subsistance à diverses petites créatures. Sans ces cactus, ce désert serait véritablement un endroit mort.

Selon Mme Cattabriga, cette décision de justice a symboliquement reconnu que la nature a le droit d'exister, et ce, dans toutes ses composantes : les plantes, les animaux, mais aussi les rivières, les forêts, les écosystèmes entiers...

### **Une nouvelle étape importante pour les droits de l'homme dans l'Union européenne**

Quelques jours après que les électeurs ont chassé du pouvoir le premier ministre hongrois Viktor Orbán en avril 2026, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a jugé que la loi hongroise sur la propagande anti-LGBTQ violait l'article 2 du Traité sur l'Union européenne ainsi que ses valeurs fondatrices d'égalité et de droits de l'homme.

Selon le communiqué de presse, « [...] *cette loi est contraire à l'identité même de l'Union (européenne) en tant qu'ordre juridique commun au sein d'une société où prévaut le pluralisme. La Hongrie ne peut valablement invoquer son identité nationale pour justifier l'adoption d'une loi qui enfreint les valeurs susmentionnées.* »

Lorsqu'elle a été promulguée par le gouvernement Orbán, cette loi avait intensifié la campagne menée par ce dernier contre les droits des personnes LGBTQ, exacerbant l'hostilité sociale et alimentant les agressions commises par des justiciers à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Elle avait été adoptée en 2021 sous le prétexte de mesures de protection de l'enfance visant à défendre les « valeurs catholiques traditionnelles » de la famille.

La directrice adjointe de l'ILGA-Europe, Katrin Hugendubel, a exhorté le nouveau premier ministre hongrois à abroger cette loi, déclarant : « *Si Péter Magyar souhaite véritablement être pro-UE, il doit placer cette question en tête de son programme*

*pour ses 100 premiers jours au pouvoir, en tant qu'élément essentiel de ses réformes tournées vers l'UE ».*

### **Un fonds de pension néo-zélandais reconnu coupable d'avoir investi dans des entreprises qui bafouent les droits de l'homme**

La Haute Cour de Nouvelle-Zélande a statué que le fonds néo-zélandais de financement des retraites avait fonctionné selon des règles « illégales » et « déraisonnables », en investissant dans des entreprises qui exercent leurs activités dans les territoires palestiniens occupés (TPO).

La décision de la Haute Cour oblige les administrateurs du fonds à réviser les normes régissant l'affectation des fonds de retraite, en particulier en ce qui concerne les entreprises accusées de contribuer à des violations des droits de l'homme.

Le recours judiciaire devant la Haute Cour d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, a été introduit par des représentants du réseau local de solidarité avec la Palestine (PSNA), qui ont fait valoir que le fonds devait se désinvestir de quatre grandes entreprises : Airbnb, Booking.com, Motorola et Expedia, qui opèrent toutes dans les TPO et figurent dans une base de données des Nations Unies répertoriant les entreprises liées aux colonies israéliennes.

Airbnb et Booking.com proposent par exemple des logements à louer dans les colonies israéliennes, tandis que Motorola participe à la surveillance des Palestiniens dans les territoires occupés.

La Cour a appris que les administrateurs du fonds avaient exclu cinq banques israéliennes en 2021 au motif qu'elles finançaient la construction de colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés. Cependant, ils avaient auparavant refusé de se désengager de Motorola, Booking.com, Airbnb et Expedia, affirmant que ces entreprises n'atteignaient pas le « seuil d'exclusion ».

L'un des représentants du PSNA, John Minto, a qualifié cette décision de victoire importante qui « *provoquera une onde de choc* » au sein de la communauté des investisseurs néo-zélandais.

**Sources** : Devex ; Global Justice Now ; Greenpeace ; Reuters ; TheRevelator.org ; washingtonblade.com ; The Guardian ; stuff.co.nz

**Thématiques** : [Société](#)

**Rubrique** : [Regard sur le monde](#) (Dans cette rubrique, Partage international met en lumière certains problèmes urgents qui nécessitent une nouvelle approche et des solutions durables.)